

COMMUNICATION 2022/019498

RELATIVE AUX

COEFFICIENTS ECONOMIQUES K_{ECO}

APPLICABLES POUR LA FILIERE PHOTOVOLTAÏQUE DE PLUS DE 10 KW

POUR LA PERIODE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 AOÛT 2022

(modifiant la Communication 2021/026068)

1. CADRE LÉGAL

Décret du 12 avril 2001 relatif à l'organisation du marché régional de l'électricité, article 38, §6bis.

Arrêté du Gouvernement wallon du 30 novembre 2006 relatif à la promotion de l'électricité produite au moyen de sources d'énergie renouvelables ou de cogénération, article 15, §1bis/1, alinéa 6.

2. OBJET

La présente communication met à jour les valeurs applicables aux caractéristiques technico-économiques retenues pour la filière photovoltaïque de plus de 10 kW pour la détermination des coefficients économiques k_{ECO} qui seront d'application du 1^{er} janvier au 31 août 2022 (date d'introduction de la demande de réservation des certificats verts auprès de l'Administration faisant foi).

La méthodologie appliquée pour le calcul des coefficients k_{ECO} est conforme à celle publiée par la CWaPE dans sa communication CD-18i29-CWaPE-0054 du 29 septembre 2018 sur les « coefficients économiques k_{ECO} applicables pour les différentes filières de production d'électricité verte à partir du 1^{er} janvier 2019 jusqu'à l'entrée en vigueur du mécanisme réformé ».

Pour la filière photovoltaïque de plus de 10 kW, la réglementation prévoit une révision semestrielle des coefficients k_{ECO} . Les valeurs publiées pour cette filière dans la présente communication ont initialement été publiées le 30/11/2021 en vue de leur application pour les demandes de réservation de certificats verts introduites auprès de l'Administration entre le 1^{er} janvier et le 30 juin 2022.

Toutefois, à la demande du Ministre de l'Energie, l'application de ces valeurs est prolongée jusqu'au 31 août 2022 afin de permettre au secteur de prévoir le passage aux nouveaux coefficients k_{ECO} .

3. PARAMÈTRES DE CALCUL

La valeur de l'électricité verte produite et injectée a été actualisée sur la base des prix forward observés sur le marché ICE-ENDEX du 01/05/2021 au 31/10/2021 (cf. Annexe 1).

Les autres paramètres sont inchangés par rapport à la précédente révision semestrielle des coefficients k_{ECO} .

Tableau 1 Paramètres de calcul

Filière	Solaire photovoltaïque > 10 kW		
Période de réservation	01/01/2022 – 31/08/2022		
Méthodologie	CD-18i29-CWaPE-0054		
Date publication	29/09/2018		
Paramètres		Unités]10 - 250]
Puissance de référence	P_{REF}	kWc	150
Taux de rentabilité de référence		%	7%
Durée de vie économique		Année	20
Durée d'octroi		Année	10
Première année de production		Année	2023
Prix de l'électricité injectée - Année 1	$P_{EL,INJ,1}$	EUR/MWh	65.87
Prix de l'électricité injectée - Année 2	$P_{EL,INJ,2}$	EUR/MWh	60.22
Prix de l'électricité autoconsommée	$P_{EL,AC}$	EUR/MWh	130.00
Indexation du prix de l'électricité injectée	$i_{EL,INJ}$	%/an	2%
Indexation du prix de l'électricité autoconsommée	$i_{EL,AC}$	%/an	2%
Indexation des coûts	$i_{O\&M}$	%/an	2%
Taux d'imposition	Tax	%	26%
Investissement de référence	I_{REF}	EUR/kWc	885.26
Coût du remplacement de l'onduleur	$O\&M_{10}$	EUR/kWc	121
Année de remplacement de l'onduleur		Année	10
Frais d'exploitation et de maintenance	$O\&M$	% I_{REF} /an	3.47%
Durée d'utilisation	U	kWh/kWc	950
Dégradation de la performance	p	%/an	0.5%
Niveau d'autoconsommation	Ac	%/an	73%

4. COEFFICIENTS KECO APPLICABLES DU 01/01/2022 AU 31/08/2022

Le tableau ci-dessous reprend les valeurs des coefficients k_{ECO} retenues pour les demandes de réservation introduites du 1^{er} janvier au 31 août 2022 relatives à des nouvelles unités photovoltaïques de plus de 10 kW.

Tableau 2 Coefficients k_{ECO} applicables du 1^{er} janvier au 31 août 2022 pour la filière photovoltaïque de plus de 10 kW

ID	Filière	Classes de puissance ¹ [kWc]	k_{ECO} 01/01/2022-31/08/2022
1	Photovoltaïque]0 - 10]	Non applicable
]10 - 250]	0.57
]250 - 1 000]	0.46
]1 000 - [0.34

¹ Le k_{ECO} appliqué pour un site de production donné sera celui correspondant à la puissance totale réservée sur la période de réservation allant du 01/01/2022 au 31/08/2022.

ANNEXE 1

Pour les installations dont la réservation est effectuée entre le 1^{er} janvier et le 31 août 2022, les prix de référence retenus de l'électricité injectée sur le réseau correspondent à la moyenne arithmétique des prix forward journaliers de clôture sur le marché ICE-ENDEX observés du 1^{er} mai au 31 octobre 2021.

Les valeurs obtenues sont exposées dans le tableau ci-dessous :

Année	ICE Endex Belgian Power Base Load Futures	EUR/MWh
2022	Cal-22 Base	83.00
2023	Cal-23 Base	65.87
2024	Cal-24 Base	60.22
2025	Cal-24 Base x 1,02	61.42